L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 79. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, MATIN, 19 AVRIL 1877. 29me Année.

DUPUY & LEBEY, PROPRIÉTAIRES-RÉDACTEURS.

BOULEVARD-GOMBOUST.

JEUDI MATIN, 19 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Villio, en Nos 77 et 79 rue Royale, meubles.

Par Merlin, Levy & Cie., au No 3 de la rue des Magasins—vêtements de printemps et d'été, etc.

Par Charles J. Spencer, comme commissaire spécial, à l'encan, des propriétés appartenant à Aimé—au coin des rues Villeré et Dauphine.

SPECTACLES.

Ce soir, 19 Avril 1877.

ACADEMIE—Lecons, pièce comique.

ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, etc.

Les réclamations des étrangers contre les Etats-Unis.

Les résidents étrangers des Etats-Unis qui avaient des réclamations à présenter à raison des dommages subis par eux pendant la guerre de sécession, ont vu être indemnisés par suite de votre gouvernement que la Grande-Bretagne avait, en principe qu'elle retiendrait le montant des indemnités dues à ses nationaux sur les quinze millions de dollars que le tribunal arbitral de Genève l'obligeait à payer aux Etats-Unis.

Or, le droit des résidents français, espagnols, italiens ou autres à être indemnisés pour les dommages analogues qu'ils ont subis, est tout aussi bien établi que celui des anglais. Il a été reconnu en principe et dans deux messages différents le Président Grant a recommandé au Congrès de voter des allocations dans le but de couvrir les indemnités qui pourraient être accordées par des commissaires à nommer dans ce but. Ces allocations n'ont jamais été votées.

A la dernière session, l'un des représentants de la Louisiane, le col. Lévy, a présenté un bill qui n'a jamais été discuté.

Il nous semble, cependant, qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral en finisse avec cette affaire des réclamations étrangères. Il a reçu quinze millions de la Grande Bretagne pour indemniser ses propres nationaux, et il paraît qu'il n'a été présenté que pour sept millions de réclamations, de droits côté du gouvernement fédéral se trouve dans une position très délicate.

Il a soutenu et fait plaider à Genève qu'il était dû à ses ressortissants quinze millions, et, après avoir qu'il a encaissé cette somme, ceux-ci n'en réclamant que sept. Il détient donc huit millions indûment. Nous étonnons vous, pour l'honneur du nom américain, voir le Congrès ordonner la restitution immédiate des huit millions à l'Angleterre.

D'un autre côté, les Etats-Unis ayant pleinement indemnisé les réclamants anglais, ne peuvent sans injustice, tarder plus longtemps à indemniser les autres réclamants étrangers dont les prétentions seront dûment établies et reconnues.

Il nous semble que les ministres étrangers pourraient insister auprès de la nouvelle administration pour qu'elle présente au nouveau le Congrès d'accomplir cet acte de simple justice. Les réclamants étrangers, de leur côté, se mettre plus activement en campagne pour arriver à un résultat. L'un d'eux, ancien résident de la Nouvelle Orléans, vient d'adresser au *Courrier des Etats-Unis*, la lettre suivante :

San Diego, (Texas), 31 mars 1877.

Monsieur le rédacteur,—Le vivre agréable que nous avons eu à lire dans vos pages les intérêts du Sud en particulier me fait espérer que vous voudrez bien plaider leur juste cause par la voie de votre journal.

Nous avons combien les Français ont eu à souffrir pendant la guerre de sécession. Beaucoup qui été totalement ruinés. Les uns ont vu leurs propriétés détruites, et les autres, leurs coton, leurs récoltes, pris ou brûlés. Mais si les confédérés les ont détruits, les fédéraux les ont saisis et vendus, au profit du gouvernement.

Depuis la fin de la guerre, on a fait droit aux justes réclamations d'un grand nombre d'Américains et de Français naturalisés. Pourquoi donc cette justice ne serait-elle pas accordée aux Français non naturalisés?

Depuis longtemps on nous berce du vain espoir qu'un traité entre la France et l'Amérique doit être conclu pour vérifier ces réclamations. Les pertes des Français en Louisiane ont été considérables, et pendant notre gouvernement, à mes connaissance, n'a constitué aucune commission pour indemniser ces malheureux. Cependant les cris que je reçois de plusieurs avocats de la Nouvelle-Orléans me font croire que, si nos ministres avaient eu plus d'influence auprès du gouvernement américain, nous aurions été traités comme les autres depuis longtemps.

Depuis quatre ou cinq que nous sommes dans l'expectative, beaucoup de témoins sont morts, et si notre gouvernement ne se hâte pas de faire des démarches, il sera bientôt impossible à tous ceux qui ont souffert de prouver l'étendue de leurs pertes et sur les témoignages oculaires sont tous les jours.

Notre ministre plénipotentiaire à Washington a tenu mal disposé à cette France et ses nationaux. Il est possible que s'il existe quelque cause de mécontentement, M. Hayes en fasse une affaire d'inauguration en prévenant par un acte de justice envers les victimes de notre dernière révolution. Ce serait le moyen de ne pouvoir que les acquérir les sympathies des habitants du Sud et les Français sont habitants.

Des pétitionnaires sont d'une importance réclamés par M. Hubert des Français qui habitent la Louisiane. Je crois donc être l'interprète de tous mes compatriotes en vous priant d'user votre puissante influence auprès de votre gouvernement pour que justice nous soit enfin rendue trop longtemps différée.

Agréez, etc. F. GUEYDAN.

FOIRE AU PROFIT DE L'ÉGLISE ST. JOSEPH DE THIBODEAUX.—Nous avons annoncé la grande Foire qui va avoir lieu aujourd'hui, 19 avril, dimanche et lundi, 22 et 23, au profit de l'église St-Joseph de Thibodeaux, sous la direction du Rév. P. Hamard, Pasteur de la Paroisse.

Le programme de la fête est publié dans nos colonnes d'annonces. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal* de Thibodeaux :

"Des préparatifs considérables ont été faits dans le but de rendre cette fête aussi agréable que profitable. Tous ceux qui aiment à y déployer leur talent, leur goût, leur art, leur industrie, etc., auront l'occasion d'exhiber ce qu'ils ont de mieux; et ceux qui désirent se défaire de quelque objet ayant son prix fixé s'entendre et à la portée de toutes les bourses.

On peut se procurer des billets d'entrée, au prix de $1 50, chez ce bureau, au bureau de *l'Abeille*. L'entrée à la Foire est gratuite.

Nous recommandons M. H. H. Michelet, le cabaliste d'la vitaline, de son attention envers l'Abeille.

CARTE DES RÉCLAMATIONS DES ÉTATS-UNIS.—On trouvera chez Gustave Mahl, libraire, en face de la Poste, une carte de la Nouvelle-Orléans et de Jefferson, sur laquelle sont marquées à l'encre rouge toutes les propriétés réclamées par M. Gélinas, exécuteur est applicable à celles qui vient d'être vendu le 30 avril par le juge Billings, de la Cour de District des Etats-Unis.

SCHOOL FOR POLITICS.—Nous avons reçu de l'honorable Chs. Gayarré, l'éminent historien de la Louisiane, un exemplaire de la fine comédie satirique contemporaine sur les mœurs politiques de cette édition vient d'être publié par Appleton & Co. Les lecteurs de M. Gayarré apprendront en lisant cette pièce bien intéressante que le auteur qu'il est à faire un ouvrage qui vif intérêt d'actualité. Le "School for politics" a été joué à Trieste et en Angleterre et la traduction en vendue très prochainement aux Etats-Unis.

LA VIEILLE FRANÇAISE. Après

LES AFFAIRES D'ORIENT.

LES FORCES RESPECTIVES DE LA TURQUIE.

Il résulte de nos renseignements particuliers que la Turquie peut mettre sur pied les forces suivantes :

Armée régulière, 180,000 hommes.

Réserve, 120,000 hommes.

Redifs (ou milices) des réalités réunissant sous les drapeaux et qui donneront un contingent de 200,000 hommes.

Ainsi le chiffre des armées impériales ottomanes s'élèverait à près de 500,000 hommes.

Malheureusement, il est connu aujourd'hui que le gouvernement ottoman, qui a déjà dépensé 200,000,000 de francs pour la guerre, est à court d'argent.

D'autre part, le gouvernement reçoit continuellement d'Angleterre le montant de l'emprunt de 5 millions de livres sterling.

Ces armements et ces préparatifs nous paraissent indiquer que la Turquie a l'intention de prendre l'offensive.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement impérial ottoman a pris toutes les dispositions nécessaires pour repousser une attaque.

D'après ce que le gouvernement impérial ottoman a déclaré à plusieurs reprises, il ne veut pas prendre l'offensive, mais il est résolu à défendre énergiquement son territoire.

Il paraît que l'armée turque est bien commandée, bien disciplinée et bien approvisionnée.

Quoique la Turquie ait déjà fait des sacrifices énormes, elle est prête à en faire de nouveaux, si cela est nécessaire, pour défendre son territoire.

Le gouvernement ottoman a fait appel à tous les musulmans de l'empire, et ceux-ci ont répondu avec empressement à cet appel.

Il paraît que les musulmans de l'Inde ont également répondu à l'appel du sultan.

Il paraît que les musulmans de l'Afrique ont également répondu à l'appel du sultan.

Il paraît que les musulmans de l'Asie ont également répondu à l'appel du sultan.

Il paraît que les musulmans de l'Europe ont également répondu à l'appel du sultan.

Il paraît que les musulmans de l'Amérique ont également répondu à l'appel du sultan.

Il paraît que les musulmans de l'Océanie